



Ressources humaines : rapport annuel

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Comité a étudié le rapport annuel sur les ressources humaines¹ qui fait le point de la situation concernant différentes politiques de ressources humaines, comme la politique de mobilité géographique, ainsi que sur des questions liées au régime commun des Nations Unies, notamment la préparation de la mise en œuvre de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2015) portant sur l'âge obligatoire de départ à la retraite et la rémunération des membres du personnel de la catégorie professionnelle recrutés sur le plan international. Le rapport analyse également certaines tendances qui se manifestent au niveau des effectifs de l'OMS (les données sur les effectifs portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 sont à disposition sur le site Web de l'OMS).²

2. Le Comité a accueilli le rapport avec satisfaction et a salué la mise en œuvre du premier exercice de mobilité sur une base volontaire. Afin d'augmenter la proportion des membres du personnel du Siège appartenant à la catégorie professionnelle et recrutés sur le plan international rejoignant un autre lieu d'affectation, en particulier au sein d'une organisation à visée à la fois normative et opérationnelle, un membre a proposé d'introduire des incitations non financières dans le cadre de la politique de mobilité géographique. Le Comité attend avec intérêt de recevoir, lors de sa session de janvier 2017, des informations sur les résultats de l'évaluation du premier exercice de mobilité, ainsi que sur la cible à long terme concernant la proportion de membres du personnel recrutés sur le plan international des catégories professionnelle et de rang supérieur réaffectés vers un autre grand bureau.

3. Le Comité a appelé le Secrétariat à poursuivre ses efforts afin d'améliorer l'équilibre entre les hommes et les femmes, ainsi que la représentation géographique. Il a accueilli avec satisfaction la création d'un groupe de réflexion sur l'égalité hommes-femmes et attend avec intérêt l'application de mesures concrètes dans ce domaine. Il a demandé à recevoir des informations à jour sur les indicateurs utilisés dans le tableau de bord de la réforme devant être inclus lors de l'élaboration du prochain rapport sur les ressources humaines. De même, les indicateurs de gestion des compétences devraient être mis à jour dans le tableau de bord de la réforme.

¹ Document A69/52.

² Voir le document intitulé « Human resources: update, Workforce data, As at 31 December 2015 », à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/budget/en/> (consulté le 7 avril 2016).

4. Le Comité a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts intensifs en vue de mettre en œuvre la résolution 70/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2015). Le rapport annuel sur les ressources humaines, qui sera publié avant la prochaine session du Comité, devrait contenir des informations sur les implications financières et autres de la mise en œuvre de cette résolution.

5. Le Comité s'est déclaré favorable aux mesures prises pour mettre en œuvre le nouveau système de justice interne et a exprimé son soutien vis-à-vis des efforts du Secrétariat visant à mettre en place et à gérer les nouvelles fonctions dans toute l'Organisation de manière à en réduire le coût effectif.

6. Le Comité a pris note du fait que le Secrétariat est en train d'examiner l'utilisation des contrats ne conférant pas le statut de membre du personnel et attend avec intérêt de recevoir un rapport contenant les conclusions de cet examen.

7. Le Comité a prié le Secrétariat de présenter un rapport au Conseil exécutif à sa cent quarantième session en janvier 2017 sur les aspects de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite relatifs aux ressources humaines, étant donné que le programme a réduit ses activités.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

8. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport figurant dans le document A69/52.

= = =